

Syndicat départemental CGT Conseil général de Seine-Maritime

Rouen, le 4 juin 2010

Vous avez été destinataires du matériel électoral pour désigner, le 24 juin prochain, les membres du Conseil d'Administration de l'A.P.S.M.

Vous avez dû constater que la CGT ne soumettait pas de liste à vos suffrages et ne présentait pas de candidats à ces élections.

↳ **POURQUOI ?**

En 2006, nous vous avons informés de notre désaccord fondamental avec les statuts de cette association.

Certains d'entre nous, adhérents de l'APSM, avaient présenté dans ce sens, des amendements aux statuts, afin que cette association ait un fonctionnement plus démocratique et plus transparent.

Le Conseil d'Administration, appuyé par la Collectivité, avait alors choisi de ne retenir aucune de nos propositions.

En 2006, notre syndicat CGT avait engagé une intersyndicale avec les collègues de FO et de SUD, pour que nos propositions communes soient entendues par la Collectivité et nous avons rencontré la Direction.

Celle-ci avait alors opposé une fin de non recevoir aux demandes portées par la CGT, FO et SUD, représentant les agents.

Notre objectif était en 2006 (et l'est toujours) d'avancer dans la mise en place d'une structure répondant mieux aux besoins des agents.

▪ Nous revendiquons une véritable légitimité réglementaire et statutaire d'un Comité, garantie par un Conseil d'Administration pouvant prendre des décisions en toute responsabilité et en toute indépendance, sans que la Direction de la Collectivité ne soit obligatoirement « membre de droit » ou « d'honneur » du C.A.

▪ Nous revendiquons un Comité d'Activités Sociales et Culturelles qui défende et favorise les entreprises de l'économie sociale, associatives et mutualistes pour la fourniture et l'organisation de prestations et activités plutôt que les entreprises de l'économie marchande.

Ces revendications restent entières aujourd'hui : rien dans les statuts de l'APSM, n'a malheureusement évolué.

• Nous dénonçons une inégalité d'accès des agents aux prestations (inégalité d'information, règles de traitement des demandes jugées disparates et injustes par les agents, absence de proximité des agents dès lors qu'ils ne sont pas à l'Hôtel Du Département, ou/et qu'ils n'ont pas internet...). Pour exemple, les 1100 collègues des collèges, aux dates de congés imposées, sont le plus souvent dépourvus de propositions de

prestations adaptées à leurs contraintes professionnelles.

• Nous regrettons des critères peu lisibles pour l'attribution de prestations loisirs impliquant une mise en concurrence des agents.

• Nous déplorons l'éviction de certains agents de certaines prestations malgré leurs conditions sociales (agents célibataires, agents dont les enfants ne sont plus en âge scolaire, retraités, ...)

Or, pour la CGT, l'activité sociale doit être faite pour TOUS les agents de la collectivité territoriale, selon une politique définie par les élus du personnel responsables du Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) dans le respect de la laïcité, pour répondre aux besoins de TOUT le personnel.

• Dans le contexte général actuel, en effet, de plus en plus, la concurrence entre les salariés est entretenue par le gouvernement. L'individualisation des carrières et des situations statutaires tend à se substituer aux garanties collectives. La règle prônée par ce gouvernement est la déréglementation, obligeant chaque agent à tenter d'être « là au bon moment et bon endroit ». Collectivement, nous sommes mobilisés contre cette casse du statut.

Les activités sociales et culturelles ne doivent en aucun cas contribuer à cette mise en compétition des agents pour des activités devant donc répondre à des critères transparents, lisibles, équitables.

↳ C'est donc un Comité d'Activités sociales et culturelles financé à 3% de la masse salariale brute que nous revendiquons, doté de statuts démocratiques, et d'un fonctionnement visant à recueillir les besoins de TOUS les ayant droits pour construire des réponses contribuant à l'égalité d'accès des agents.

Pour la CGT, l'APSM ne peut pas répondre à ces objectifs : ses statuts n'ont pas évolué! Son fonctionnement actuel ne peut garantir, de notre point de vue, transparence et accessibilité de tous.

Notre position et nos revendications sont donc toujours d'actualité.

Dans ce contexte, notre syndicat ne présente pas de liste aux élections de l'APSM et continuera à défendre ces revendications et les fera avancer avec votre soutien.

Par ailleurs, tous, nous constatons une aggravation des conditions de vie au travail des agents, la baisse de notre pouvoir d'achat et de notre niveau de vie : nous affirmons qu'il est plus que jamais urgent que la Collectivité prenne toutes ses responsabilités et mette en place les moyens de protéger le personnel sur le terrain qu'elle peut et doit occuper en matière d'action sociale auprès du personnel.

Particulièrement dans un contexte où le personnel, au CG 76, n'est pas épargné par la précarité :

Bilan social de 2007, pour rappel :

4657 agents au 31.12.2007, dont 3114 titulaires,	soit 66,9%
747 agents non titulaires sur des postes permanents	soit 16%
796 agents non titulaires sur postes non permanents	soit 17,1%

Très clairement, la CGT demande donc qu'au plus tôt, la Collectivité mette en place les moyens en matière d'action sociale relevant de sa responsabilité et devant protéger les agents. Nous voulons :

- **une commission sociale** (demandes d'aide, de prêts, présentées anonymement par les AS du personnel), sous la responsabilité du Comité Hygiène et Sécurité

- **une commission logement** (toutes les entreprises de plus de 300 salariés ont obligation d'en mettre une en place. Pourquoi pas au CG ?), sous la responsabilité du Comité Hygiène et Sécurité

- **une commission mobilité**, afin que les agents aient la garantie du droit à changement d'affectation, sur des critères transparents et cadrés par le statut, sous la responsabilité du Comité Technique Paritaire.

La CGT demande que ces commissions comprennent les représentants du personnel, dans le respect de la représentativité des organisations syndicales décidée et voulue par le personnel lors des élections professionnelles de 2008.